

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 24 mars 2022 à 18 h 00

L'an deux mil-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Plouégat-Moysan.

Présents : ADAM Philippe, BRETON Joseph, BRIANT Mathieu, CLOAREC Mickaël, GEFROY Rémi, GIROTTO François, GRILLE Régis, LEROUX Joël, MARSAULT Pierre, MELL Yvan-Pierre, MEUNIER Jean, QUINIO Alain.

Absents :
Procurations : PICHON Nathalie donne procuration à BRIANT Mathieu, MERRANT Patricia donne procuration à GRILLE Régis, LINTANFF Francis donne procuration à GIROTTO François.

Afférents au conseil municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : tous les conseillers en exercice
Présents : 12 votants et 3 procurations
Date de convocation : 17 mars 2022
Secrétaire de séance : ADAM Philippe

Le procès-verbal de la séance du 24 février 2022 a été adopté à l'unanimité.

1) Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2021

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune. La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler es taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants à partir de 2023.

Les élus décident à l'unanimité d'augmenter les taux de fiscalité directe locale pour 2022 :

TAXES MÉNAGES	2021	2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34.97%	35.97%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	47.47%	48.47%

2) Comptes administratifs 2021

Après lecture par Monsieur AUFFRET, les comptes administratifs 2021 sont mis aux voix. Mr Le Maire s'est retiré au moment du vote.

Nombre de votants : 12
OUI : 12

Adopté à l'unanimité : OUI

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 24 mars 2022 à 18 h 00

<i>ASPL</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RESULTAT</i>
<i>Fonctionnement</i>	134 967,76 €	137 942,11 €	2974,35 €
<i>COMMUNE</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RESULTAT</i>
<i>Fonctionnement</i>	427 764,29 €	501 356,29 €	73 592,00 €
<i>Investissement</i>	453 283,96 €	482 166,30 €	28 882,34 €
<i>COMMERCE</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RESULTAT</i>
<i>Fonctionnement</i>	1733,08 €	11 626,00 €	9892,92 €
<i>Investissement</i>	10 000 €	1104,18 €	-8895,82 €
<i>LOTISSEMENT</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RESULTAT</i>
<i>Fonctionnement</i>	22 825 €	22 825 €	0 €
<i>Investissement</i>	0 €	19 712,20 €	19 712,20 €

Considérant que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Percepteur sont identiques aux comptes administratifs, le Conseil Municipal, les approuve à l'unanimité.

3) Affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget Commune

Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice et des reports des années antérieures, le Conseil Municipal affecte les sommes suivantes :

Le résultat de fonctionnement 2021 d'un montant de 73 592,00 € a été affecté en section d'investissement par émission d'un titre au compte 1068.

4) Affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget Commerce

Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice et des reports des années antérieures, le Conseil Municipal affecte les sommes suivantes :

Le résultat de fonctionnement 2021 d'un montant de 9892,92 € a été affecté en section d'investissement par émission d'un titre au compte 1068.

5) Subventions d'équilibre aux budgets annexes

Pour équilibrer les budgets annexes CCAS, ASPL des subventions d'équilibre pour la section de fonctionnement sont à voter. Le montant définitif et la décision de versement de ces subventions seront portées à la connaissance du Conseil Municipal par délibération en fin d'exercice afin d'ajuster ce montant au plus près du besoin de l'exécution budgétaire 2022 des budgets annexes CCAS et ASPL.

Subvention au CCAS : 1766,50 €

Subvention à l'ASPL : 98 011,26 €

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 24 mars 2022 à 18 h 00

Pour le budget commerce une subvention d'équilibre est nécessaire compte tenu du déficit d'investissement, dû au remboursement de l'emprunt. Cet emprunt se termine en 2026.

Subvention au budget commerce : 10 000 €

6) Vote des budgets primitifs 2022

Après lecture par Monsieur AUFFRET, les budgets 2022 sont mis aux voix.

Nombre de votants : 12

OUI : 12

Adopté à l'unanimité : OUI

<i>ASPL</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Fonctionnement</i>	138 547 €	138 547 €
<i>COMMUNE</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Fonctionnement</i>	528 112 €	528 112 €
<i>Investissement</i>	982 258 €	982 258 €
<i>COMMERCE</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Fonctionnement</i>	13 252 €	13 252 €
<i>Investissement</i>	66 032,95 €	66 032,95 €
<i>LOTISSEMENT</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Fonctionnement</i>	272 296,44 €	272 296,44 €
<i>Investissement</i>	306 411,04 €	306 411,04 €

Les principaux investissements 2022 :

INVESTISSEMENT			DEPENSES	
Opération	Articles	Observations	Montant	Subvention
Matériels n°44	21568	Citerne et bornes incendie	31 669	DETR : 10 000
	2188 autres matériels	panneaux voirie, outillage, mobilier, serre, portail école....	8000,00	
Travaux école n°54	2313 constructions	Isolation	24000	DSIL : 18 662

COMMUNE DE PLOUEGAT-MOYSAN

Département du Finistère - Arrondissement de Morlaix - Canton de Plouigneau
16 Hent Ti Ker – 29650 Plouégat-Moysan
Tél : 02 98 79 21 93 – Fax : 02 98 79 22 65

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 24 mars 2022 à 18 h 00

Voirie n°46		Cheminement piéton entre mairie et rue bel air	161 466	SDI : 16 900 Amendes de police : 10 000 DETR : 10 000 DEPARTEMENT : 35 000
CHAPELLE ST MEEN : n°64	2313 constructions		80 743	DSII : 38 500 Morlaix Communauté : 10 000 REGION : 55000
MAM n°66	2313 constructions		550 000	DSII : 52 500 Morlaix Communauté : 100 830 DETR : 56 000 REGION : 72 700

Le Maire,
François GIROTTO.



*Clôture de la séance à 20h00
Affiché le 28 mars 2021*